

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-09-06-11

Séance du 06 septembre 2023

Date de convocation : 31 août 2023

Date d'affichage de la convocation : 31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Virginie BECQUET, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Philippe BELAIR, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Irène TOST, Christian PRADIER, René BERTRAND, Corinne DEBARREIX-PAGE, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Pascal JUSSEAUME, Jean-Claude PERON, Nadine CHAMARD-COQUAZ, Amara BOUDIB,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Luc CHARVET donne procuration à Anne FABIANO CONTIGLIANI, Catalina GARCIA donne procuration à Gilbert BARRIQUAND, Anne PIRAT donne procuration à Laurence RAVEROT, Eugène TURLET donne procuration à Virginie BECQUET, Anthony RAMBEAU donne procuration à Christian GUILLEMOT, Inès DUBOIS donne procuration à Franck GENILLON,

ABSENT : Patrick RENARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Aurore SAMIER

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs : 6

Quorum : 14

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CHAUDIÈRE POUR L'ÉCOLE DAUDET

Rapporteur : Aurore SAMIER

Madame la Maire explique au Conseil municipal que la Commune souhaite installer une nouvelle chaudière dans l'école Daudet afin d'améliorer l'efficacité énergétique de ce bâtiment. Elle précise que dans le cadre de ce projet, il est possible de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Pacte de territoire 2024-2026 auprès du Département de l'Ain et un dossier auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024.

Plus précisément, il s'agit pour la Commune d'installer une chaudière à gaz à condensation. Cet équipement est moins énergivore que le précédent tout en étant plus performant. En effet, cette chaudière consomme moins de combustible qu'une chaudière classique, tout en produisant plus d'énergie.

Le plan de financement du projet se décompose ainsi :

SOURCE DU FINANCEMENT	Libellé	Montant HT	Répartition
Fonds Propre		29 438.50 €	50 %
Sous Total Auto-Financement		29 438.50 €	50 %
État – DETR ou DSIL		17 663.10 €	30 %
Conseil Départemental	Pacte de Territoire 2024-2026	11 775.40 €	20 %
Sous total Subventions publiques		29 438.50 €	50 %
TOTAL HT		58 877 €	100 %

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain, dans le cadre du Pacte de Territoire 2024-2026, pour le projet d'installation d'une nouvelle chaudière gaz à condensation pour l'Ecole Alphonse Daudet située Route de Jailleux.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2024, pour le projet d'installation d'une nouvelle chaudière gaz à condensation pour l'Ecole Alphonse Daudet située Route de Jailleux.
- **D'APPROUVER** le plan de financement au titre des demandes de subventions défini comme sur le tableau ci-dessus présenté.
- **D'AUTORISER** la Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20230906-2023-09-06-11-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2023